



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Termes de référence pour le recrutement d'ONGs de suivi et  
d'accompagnement au profit des organisations communautaires porteuses  
des SPS/AGR bénéficiaires du projet WACA-Mauritanie**

**Lieux : Communes de Nouadhibou, Chami, Tiguinte, Benichabe et  
Keurmecène (N'diogo)**

**Septembre 2022**

## 1. Contexte

Le Programme de gestion du Littoral Ouest Africain WACA a été établi en réponse à la demande des pays de recevoir une assistance de la Banque mondiale pour les aider dans la gestion de leurs zones côtières en Afrique de l'Ouest, en particulier sur leurs problèmes d'érosion côtière et d'inondation. Le premier projet d'investissement (WACA ResIP) soutient actuellement six (06) pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, São Tomé et Príncipe, Sénégal et Togo) pour la mise en œuvre d'actions nationales en matière de politique côtière, d'investissements pour des solutions vertes, grises ou hybrides, ainsi que des interventions régionales nécessaires pour gérer de manière durable les zones côtières d'Afrique de l'Ouest qui génèrent 60% du PIB de la sous-région.

Les caractéristiques géomorphologiques de la côte mauritanienne sont une cause majeure de son extrême sensibilité, avec notamment la mobilité du trait de côte et la nature des formations côtières au sein de ce vaste bassin sédimentaire. Il ne faut pas oublier que l'océan occupait à cet endroit, il y a quelques milliers d'années, une grande partie des espaces littoraux qui actuellement émergés, et que les accumulations sédimentaires fragiles qui se sont accumulées depuis et qui protègent de la submersion marine, sont menacées par l'élévation du niveau de la mer, combinée avec les coups de butoir des houles de tempête.

Les activités planifiées dans le cadre de ce projet contribueront à préserver et à restaurer les ressources naturelles des côtes, ressources essentielles aux moyens de subsistance et au bien-être de la population tout en appuyant le développement durable des principaux secteurs économiques tels que la pêche, le tourisme, l'industrie, etc., permettant ainsi d'améliorer la résilience des enjeux côtiers contre les aléas climatiques et naturels.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 de son « programme d'Investissement Régional de Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA-Mauritanie) » financé par la Banque Mondiale, une série d'investissements physiques et sociaux prioritaires a été retenue. Ces investissements ont été définis avec précision et seront accompagnés par des mesures de renforcement des capacités et par un suivi au niveau local. Certains de ces investissements portent sur des initiatives au niveau local en tant qu'instrument de renforcement de la résilience et d'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être des personnes et des communautés dans les Communes littorales faisant partie du champ d'intervention du projet WACA. Il s'agit des sous projets sociaux (SPS) ou activités génératrices de revenus (AGR) planifiés dans le cadre de la mise en œuvre du projet pour renforcer la résilience des communautés du littoral impactées par le changement climatique. Ce sont des investissements sociaux pertinents identifiés selon une approche communautaire et participative dans les Communes littorales de Nouadhibou, Chami, Keur Macène, Tiguinte et Benichabe. Ces SPS/AGR identifiés seront mis en œuvre, suivis et accompagnés dans ces cinq Communes.

**A cet effet,, le projet WACA recherche des ONGs locales pour le suivi et l'accompagnement de ces organisations porteuses de ces SPS/AGR au niveau de chacune de ces Communes littorales.**

Pour ce faire, les présents TDRs destinés aux ONGs locales comportent des caractéristiques et spécifications en cinq lots distincts. Chaque ONG peut soumissionner à un ou deux lots à la fois suivant des offres partitionnées sur des Communes contigües sur le plan géographique et territorial (offre par lot).

## 2. Objectifs de la consultation.

### 2.1 L'objectif global

La prestation sollicitée a pour objectif général le suivi et l'accompagnement des Sous projets sociaux et Activités Génératrices de Revenu SPS/AGR en cours d'exécution dans les Communes littorales de Nouadhibou, Chami, Keur Macène, Tiguinte et Benichabe, dans le cadre de la mise en œuvre du projet WACA-Mauritanie.

### 2.2. Objectifs spécifiques.

Les objectifs spécifiques seront :

- Faire un suivi des SPS/AGR en cours d'exécution, identifier les difficultés, signaler les problèmes dans la mise en œuvre des sous-projets dès leur connaissance, proposer à l'Unité de Gestion de Projet des mesures de mitigation,
- Faciliter la capitalisation des bonnes expériences et appuyer la communication sur celles-ci
- Faire un appui-accompagnement des organisations bénéficiaires.

## 3. Descriptif global des lots et des actions

### 3.1. Description des lots

Les lots concernés par cet accompagnement sont :

- **Lot N°1 : Accompagnement et suivi de 42 Organisations (Coopératives, Associations, ONG) bénéficiaires des SPS/AGRs dans la Commune littorale de Nouadhibou**
- **Lot N°2 : Accompagnement et suivi de 18 Organisations (Coopératives, Associations, ONG) bénéficiaires des SPS/AGRs dans la Commune littorale de Chami**

Département de chami	
Commune/localité	Nombre des SPS/AGRs
Chami	8
Village littoral de Mamghar	13
<b>TOTAL</b>	<b>(21)</b>

- **Lot N°3 : Accompagnement et suivi de 33 Organisations (Coopératives, Associations, ONG) bénéficiaires des SPS/AGRs dans la Commune littorale de Benichabe**

Département de Benichabe	
Commune/localité	Nombre des SPS/AGRs
Benichabe	26
Village littoral de Mhayjratte	8
<b>TOTAL</b>	<b>(34)</b>

- **Lot N°4 : Accompagnement et suivi de 25 Organisations (Coopératives, Associations, ONG) bénéficiaires des SPS/AGRs dans la Commune littorale de Tiguinte**
- **Lot N°5 : Accompagnement et suivi de 27 Organisations (Coopératives, Associations, ONG) bénéficiaires des SPS/AGRs dans la Commune littorale de Keurmecène**

<b>Département de Keurmecène</b>	
<b>Commune/localité</b>	<b>Nombre des SPS/AGRs</b>
Commune de Keurmecène	13
Village N'diago	8
M'ballal	6
<b>TOTAL</b>	<b>(27)</b>

### **3.2. Volumes des travaux**

#### **3.2.1. Appui et accompagnement**

Pour chacun des lots, l'accompagnement consiste à :

- Développer des modules de formation (par thématique) qui devront être soumis à l'expert social du projet pour validation. Des propositions de formations offertes sont également faites.
- Préparer deux formations avant et après le lancement de mise en œuvre des activités par **les organisations** (coopératives, Associations, ONG) porteuses de SPS/AGR.
- Réaliser les formations théoriques et pratiques pour **les organisations**.

#### **3.2.2. Consistance de l'intervention**

**Pour l'ensemble des 5 lots**, l'intervention pour la réalisation de l'accompagnement à des fins de formation et le suivi des organisations bénéficiaires des SPS/AGRs sera réalisée selon les étapes suivantes :

- **Étape 1 : Mission de cadrage** : Ce cadrage servira à faire l'inventaire des SPS/AGRs et d'en définir les caractéristiques à partir des requêtes de financement et des fiches de projet déjà fournis par les organisations dans leurs dossiers de candidature ou l'analyse des interventions effectuées sous l'initiative de programmes de socialisation et d'intégration de ce type de population jugée fragile sur le plan socio-professionnel.

Aussi, cette étape abordera la description des réalités contextuelles sans a priori sur la légalité ou la légitimité de l'exercice de ces petites activités. À cette occasion, la délimitation du champ de l'intervention sera nécessaire. Cette analyse fournira également un état précis de la manière dont les organisations bénéficiaires ont intégré dans leurs dynamiques de développement local, les demandes ou besoins exprimés par leur communauté. Cette étape doit relever aussi les pratiques et stratégies les plus 'rentables' pour répondre aux expériences locales les plus pertinentes.

- **Étape 2. Le complément des fiches descriptives de projet déjà renseignées par les bénéficiaires :** pour chaque SPS/AGRs, un ou des champs d'application seront retenus afin de circonscrire ses limites et sa portée en spécifiant les milieux dans lesquels il s'exerce ainsi que le secteur ou l'activité source auquel il se réfère. Il s'agit donc de structurer chaque activité choisie par le bénéficiaire mais aussi de relever les compétences spécifiques qui y réfèrent. Autant que possible, chaque activité comportera au moins une compétence spécifique exclusive (si nécessaire. Une attention sera portée à la formulation des compétences spécifiques, leur niveau de technicité et leurs tâches afin de traduire correctement la réalité de l'exercice de l'activité et de faciliter la communication entre les différents intervenants.
  
- **Étape 3 : Élaboration et adaptation de l'offre de formation pour les besoins répondant aux SPS/AGR et proposition de 2 programmes de formation aux fins de renforcement des capacités des bénéficiaires conformément au point 4.2 des TDRs objet de cette consultation:** Cette étape visera à fournir, à partir des constats établis, les programmes de formation répondant aux conditions de transformation des situations en place. Le choix de trois programmes à élaborer doit faire en sorte que cette intervention permette d'intégrer autant des jeunes que des adultes ou personnes âgées et de redynamiser ainsi les SPS/AGR. La réalisation des deux étapes précédentes devrait permettre de mieux connaître des possibilités du dispositif de formation mis en place, de bien appréhender la réalité de l'acquisition des connaissances à travers des pratiques d'apprentissage, de repérer les dynamiques de transformation et de redéploiement à l'œuvre dans les projets et expérimentations ciblant la formation des bénéficiaires sans restriction d'âge, de sexe ou de moyens.
  
- **Étape 4 : Accompagnement de la mise en œuvre des SPS/AGR par les bénéficiaires :** la mise en œuvre des SPS/AGRs retenus sera suivie par le consultant en s'assurant que l'opérateur dispose des conditions de mise en œuvre de telles prestations avec l'appui du consultant, du projet WACA et les communes. Il s'agit de:
  - Faire un inventaire de l'ensemble des activités qui feront l'objet de suivi et d'accompagnement ;
  - Faire une priorisation d'activités de suivi d'accompagnement proposée sur la base de ce premier inventaire en collaboration avec le projet WACA.
  - Collecter et suivre tous les justificatifs nécessaires à la poursuite du SPS/AGR (autorisation de la Commune, Factures, contrats de bail à chaque étape) conformément à la convention signée entre le bénéficiaire et le projet WACA)

### 3.2.3. Suivi des activités

Pour chaque lot, il s'agira de faire :

- L'Inventaire de l'ensemble des activités qui feront l'objet de suivi et d'accompagnement des organisations (coopératives, Associations, ONG) porteuses de SPS/AGR concernées par le lot.
- Le suivi de l'ensemble des activités qui doivent faire l'objet d'accompagnement et de suivi des organisations (coopératives, Associations, ONG) porteuses de SPS/AGR concernées par le lot.

### **3.3. Délai de la mise en œuvre**

Le délai de mise en œuvre pour chaque lot est de 3 mois à partir de la signature du contrat.

L'exécution des travaux doit être intégralement réalisée pendant le délai contractuel.

### **4. Résultats attendus**

**Sur le plan du renforcement des capacités, il convient de :**

- Développer des modules de formation (par thématique)
- Préparer la formation conjointement avec l'expert social.
- Réaliser la formation selon le chronogramme établi par l'ONG et validé par l'expert social, dans la langue des participants (hassanya, ouolof, pular et soninké). La formation devra être théorique et pratique.
- Réaliser un pré et post-évaluation après la formation. Les résultats seront tenus en compte lors du rapport final.
- Suivre l'ensemble des activités citées dans la consistance des travaux au point 2 des TDRs, objet de cette consultation.

**Après la formation, les membres des organisations porteuses de SPS/AGR seront capables de :**

- Améliorer la gestion financière et administrative des coopératives /groupements ;
- Rechercher de sources de revenus alternatives ;
- Être capables de s'organiser sur une base saine et continue ;
- Être capables de s'autofinancer ;
- Assurer une meilleure gestion de leurs activités ;
- Résoudre les principaux problèmes d'organisation ;
- Identifier et résoudre leurs problèmes internes ;
- Maîtriser les principes d'organisation et de gestion des coopératives ;
- Tenir les documents de gestion ;
- Être capables d'identifier les prix de marché, chercher un bon emplacement pour les produits et promouvoir les produits de qualité.

### **5. Livrables**

**Avant de commencer les travaux de suivi, il convient de :**

- Fournir un planning mensuel des activités de suivi et d'accompagnement à l'appréciation de l'UGP.
- Préparer une note méthodologique et les outils de suivi des SPS/AGR (Tableau Excel de suivi, fiches simples et dynamiques...).

**A la fin de chaque étape des travaux prévus globalement pour 3 mois, il convient de :**

- Remettre à l'UGP un rapport de formation en version papier et électronique après chaque formation.
- Rapports narratifs explicatifs et de suivi de lancement des activités et un rapport de suivi de mise en œuvre et sur l'état d'avancement des activités des sous projet sociaux

et AGR, 10 jours avant la fin du contrat, les résultats obtenus, les échecs, la planification, et autres constats soulevés sur le terrain.

- Un fichier rassemblant les informations clé sur chaque organisation en scannant les requêtes de financement, les fiches de projet comportant les coordonnées géographiques du site de mise en œuvre des SPS/AGR et toute information jugée nécessaire pour appréhender l'impact de l'activité mise en œuvre etc. Il s'agit de fournir un fichier pour chaque SPS ou AGR avec un dossier complet scanné comprenant la fiche du projet reflétant la situation réelle du sous projet, la requête de financement déjà renseignée par l'organisation bénéficiaire et le budget réel adapté à l'activité déjà proposée et sélectionné.

## 6. Déplacements.

Des déplacements fréquents sur les sites des SPS/AGR sont obligatoires. Au-delà de ces déplacements, l'ONG doit organiser autant de déplacements qu'elle juge nécessaire. Tous les déplacements des consultants sur ces sites sont à leur charge (ONG).

## 7. Durée de la prestation.

Cette prestation sera réalisée en 3 mois.

Le contrat de prestation ne sera renouvelé qu'après une évaluation technique des résultats jugés satisfaisants par le projet WACA.

## 8. Budget et rémunération

L'offre financière proposée par le/la consultant(e) ou l'équipe de consultant(e)s sera en Hors Taxes et devra prendre en compte toutes les dépenses afférentes à la réalisation de l'appui-formation (coût de ressources humaines et coûts opérationnels nécessaires pour la réalisation de la formation, conception et impression des modules, conception et impression des rapports). L'offre financière devra respecter le modèle suivant :

Concept	Unité	Nombre d'unités	Coût unitaire (MRU)	Coût total (MRU)
<b>A. Ressources humaines</b>				
Honoraires Consultant/e :				
Etc.				
<b>B. Fonctionnement</b>				
Transport				
Matériels, outils				
Frais généraux				
<b>TOTAL</b>				
Droits, Taxes ou Impôts				
<b>TOTAL</b>				

## 9. Profil du consultant.

- Le Consultant doit être une ONG régulièrement constituée et établie en Mauritanie, en règle avec l'administration (documents juridiques, administratifs et fiscaux), justifiant une capacité d'intervention prouvée (ressources humaines et logistiques adéquates). Elle doit :
  - justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'appui au développement local ou développement communautaire, suivi des Sous projets-sociaux/activités génératrice de revenu (AGR/SPS).
  - justifier d'une expérience avérée de 5 ans dans le domaine de la formulation des actions de développement communautaire en zone littorale (petits aménagements de protection de l'environnement et AGR).
  - Disposer d'une expérience pertinente comme formatrice-appui-accompagnement des adultes dans le domaine visé ou, au moins dans des domaines similaires.
  - Capacité de travailler et communiquer de manière claire et professionnelle en français, hassania, ouolof et pular
  - Excellente maîtrise du français.
  
- **Personnel clé** : pour mener à bien cette mission, l'ONG mettra en place une équipe constituée de :
  - Un superviseur, coordonnateur d'équipe, ayant au minimum une maîtrise ou équivalent en sciences sociales avec une expérience minimale avérée de 10 ans dans la supervision et la coordination d'équipes de terrain.
  - Un spécialiste en science sociale (sociologue, géographe), expert en accompagnement et suivi des Sous projets sociaux (SPS) et Activités génératrices de revenu (AGRs) ayant une expérience minimale de 5ans.
  - Un spécialiste en finance ayant une expérience avérée dans le domaine de la formation en montage et mise en œuvre des Sous projets sociaux (SPS) et Activités génératrices de revenu (AGRs) ayant une expérience minimale de 5ans.

## 10. Méthodologie de travail

L'ONG en qualité d'appui-accompagnement proposera la méthodologie à utiliser, indiquée pour les adultes et de niveau académique élémentaire, mais qui devra intégrer des approches participatives et centrées sur les participants qui valorisent leurs expériences.

L'ONG doit préparer et soumettre conformément à la Demande de propositions (DP) et aux présents TdRs, des propositions technique et financière détaillées pour l'atteinte des objectifs de la mission.

La proposition technique exposera, de façon explicite, les principales activités à mettre en œuvre, les stratégies de mise en œuvre. Pour cela, il devra préciser : (i) la méthodologie détaillée ; (ii) le rôle des différents experts ; (iii) un chronogramme de réalisation des activités et d'intervention du personnel et les moyens associés pour atteindre les objectifs visés.

La proposition financière du consultant doit prendre en compte toutes les dépenses relatives à la mise en œuvre de la proposition technique. Le consultant fera une évaluation de tous les frais de ses prestations.

### **11. Moyens matériels et logistiques à mobiliser**

La logistique des formations sera assurée par l'Unité de gestion du projet à travers l'expert social (salle de formation, restauration, remise des copies des modules aux participants) en collaboration avec le prestataire. Par contre le choix des moyens spécifiques (du matériel spécifique, outils de communication son, lumière, cadre pour exposer, tables, chaises...) est à la charge du prestataire.

### **12. Dossier de prestation.**

Les ONGs faisant partie de la base des données de WACA ou toute autre ONG jugée qualifiée seront invitées à proposer des dossiers de propositions suivant chaque lot. Néanmoins, une ONG peut déposer pour deux lots proches sur le plan géographique et territorial. Chaque dossier de candidature doit être composé de :

- Une note méthodologique qui fait ressortir l'approche, la démarche et les outils à mettre en œuvre.
- Une proposition financière.
- Un planning de réalisation.
- Une présentation succincte de l'ONG.
- Une présentation des activités des 3 dernières années.
- Expériences pertinentes de l'ONG dans les domaines similaires de la prestation.
- Description des ressources humaines disponibles.

### **13. Méthodes de sélection et dossier de candidature.**

Les ONGs seront recrutées suivant la méthode des qualifications de consultants (SQC), comparaison d'au moins 3 manifestations d'intérêts telle que décrite dans les « Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA » version révisée en Juillet 2016.

Les ONGs seront évalués sur la base de leurs expériences générales et spécifiques liées aux missions. Elles travailleront sous la responsabilité du Coordinateur national du projet et sous la supervision technique du chargé de sauvegarde sociale, développement social et genre.

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le lundi 28 novembre 2022 par **mail à l'adresse suivante [ouldbabab12@gmail.com](mailto:ouldbabab12@gmail.com)** sous l'objet « candidature pour le suivi et l'accompagnement des organisations porteuses des SPS/AGRs dans la Communes littorale de ....« intitulé du lot».

**NB**: WACA se réserve le droit de vérifier la véracité des informations fournies par les candidats. Le dossier de candidature reste propriété du projet. Seuls les candidats retenus seront contactés par téléphone.